

La Suisse en bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **6 (1967-1968)**

Heft 26

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Immatriculation

Comme par le passé, chaque Suisse séjournant plus de 3 mois à l'étranger est tenu à s'annoncer dans la circonscription consulaire de son lieu de résidence, doublement également. Toutefois, si des circonstances particulières le justifient, ces derniers peuvent en être dispensés.

Depuis le 1-1-1968, il n'est plus perçu de taxe à l'immatriculation et la durée de l'immatriculation est indéterminée.

Protection diplomatique

Le nouveau règlement prévoit la défense des intérêts des citoyens suisses, lorsque ceux-ci ne sont pas à même de les préserver. Il est prévu que les représentations diplomatiques doivent refuser ou limiter leur intervention lorsque celle-ci risque de nuire aux intérêts de la Confédération ou si le requérant a failli gravement à ses devoirs de citoyen suisse (p.ex. en négligeant ses obligations militaires). L'intervention devra néanmoins être entreprise si la vie ou l'intégrité corporelle d'un Suisse est en danger.

Communautés suisses

Les représentations diplomatiques sont invitées à renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et avec la Patrie. Les Missions diplomatiques peuvent éditer des bulletins d'information. L'utilisation des organes des sociétés suisses pour des communications officielles n'est pas exclue, mais ne peut être d'application générale, car ces avis doivent toucher tous les Suisses immatriculés.

Les adresses des citoyens immatriculés ne peuvent toutefois être communiquées aux organisations suisses reconnues, celles-ci ayant un caractère confidentiel, d'une part pour protéger les double-nationaux, mais aussi dans le domaine des obligations militaires.

Ce nouveau règlement apporte aux Suisses de l'étranger quelques sensibles améliorations, sans toutefois modifier leur position juridique envers la Patrie.

J.P.

CE PAYS OU MARIUS A L'ACCENT DE SAVIESE

par PASCAL THURRE

Apparenté au Midi par le caractère serein de son ciel et de ses habitants, le Valais anecdotique réclame une place au soleil de ce supplément.

Terre provençale à coup sûr que ce canton bâti sur le Rhône, où chantent les cigales, où mûrit l'abricot et où Marius a l'accent de Saviese.

Vertes ou pas mûres, les bonnes histoires se cueillent dans ce pays à la cadence des tomates de Fully. Hélas ! Le Valaisan ne les exporte guère. A l'exemple de Cyrano, c'est à lui-même qu'il se les sert. Elles ont, il est vrai, le nerf de ces vins non traités qu'on déguste entre amis dans le secret des caves.

Les anecdotes valaisannes suivent les caprices de la géographie, changeant à tort et à raison les traits de leurs victimes au hasard des vallées. Qu'on les raconte à Randogne ou Champéry, elles ont de commun la place qu'elles accordent à la politique, au vin, au mulet, au curé et à la maréchassée.

Les gens de Vissoie ou d'Ayer ne se gênent point pour mettre sur le dos de leurs amis de Saint-Luc ou de Grimetz les plus charmants défauts de la création, en commençant par la roublardise, tandis que les Val-d'Illyens leur renvoient des histoires d'avarice de la pire espèce.

A l'échelon cantonal, Valaisans du Bas et frères du Haut ne s'épargnent guère. Les premiers prétendent que les seconds sont descendus à Sierre ou à Sion pour un enterrement et n'ont plus voulu remonter. Certains Bas-Valaisans, dans leur mauvais jour vont jusqu'à s'écrier que la Raspille qui fait limite, on le sait, entre les deux parties du canton, sépare la race pillée de la race pillarde. On leur prête d'ailleurs l'intention, pour résoudre le problème jurassien, d'offrir à Berne le Haut-Valais, et de rendre en échange la liberté au Jura.

Empressons-nous pourtant de redire ici combien le Haut-Valais nous est cher, riche qu'il est en personnages pittoresques. Nous pensons, par exemple, à ce brave Maurice Truffer, mort récemment, âgé de 103 ans, à Grächen. Alors qu'il avait passé le cap des 102 ans, quelqu'un lui demandait à quoi il attribuait son grand âge. Il répondit : « J'ai une santé à devenir centenaire ». « N'êtes-vous pas le doyen de Suisse ? » lui dit un jour un journaliste. « Y a encore un qui est plus vieux que moi, répondit le père Truffer, mais je crois bien qu'il est déjà mort ». Plus que centenaire il avait un fils octogénaire auquel lui aussi eût dit volontiers : « Ne touche pas ta barbe, sale gamin ! ».

Le bilinguisme aiguise les flèches que les Valaisans s'échangent. Tenez ! un jour à Sierre, lors d'une assemblée réunissant des membres des deux parties du canton, le président de la société, un « Welche » s'exprima d'abord dans sa langue puis crut bon de mâcher quelques mots en allemand jusqu'au moment où un Viégeois s'écria : « Parlez donc en français, Monsieur le président ! Les Haut-Valaisans vous comprennent beaucoup mieux ».

C'est ce bilinguisme également qui fit dire à M. Delberg, le vieux lion socialiste, un jour qu'il parlait au Grand Conseil de ressources hydrauliques : « Le Valais est un pays riche en nouilles blanches ».

Quelqu'un de nos amis, lors d'un enterrement à Sion, crut aimable de faire remarquer à la veuve en pleurs le long cortège qui suivait le cercueil. Celle-ci, une brave Haut-Valaisanne, de s'exclamer en songeant aux annonces mortuaires : « Faut dire qu'on a assez fait de réclame ».

En fait d'enterrement, un conseiller communal de Monthey, la ville la plus gaie du canton (car Monthey est en Valais !), nous certifie que Mgr Adam en personne cita, en marge d'une bénédiction aux Giettes, le proverbe qui dit que « l'on rit davantage à un enterrement montheyan qu'à un mariage à Martigny ». Mais les Martignerains sont gens à avoir

le dernier mot ; et ils rétorquent volontiers : « enterrement pour enterrement, les moins tristes sont encore ceux où il n'y a qu'une victime ». C'est Mgr Besson qui aimait à répéter que les Valaisans pleurent trois fois par an : au printemps parce que tout est gelé ; en été parce que tout est brûlé ; et en automne parce qu'ils ne savent pas où mettre leurs récoltes ».

Laissons aux Zurichois l'éternel « witz » qui veut qu'en Valais seuls les abricots à 2 francs le kilo résistent au gel.

Si certains de nos hôtes osent prétendre, dès qu'ils ont la panse bien garnie, que la meilleure viande sèche du Valais vient des Grisons, tous s'accordent en retour à reconnaître d'agréables vertus à nos vins. Même Dumas et Goethe ont fait honneur à l'hospitalité de ce canton. Mieux encore : le livre d'or de nos relais gastronomiques mentionne avec fierté le passage à sa table de Victor Hugo, en 1837... soit deux ans après sa mort !

Si Châteaubriand, dans ses « Mémoires d'Outre-Tombe », n'avait pas encore pardonné à Bonaparte de l'avoir nommé ambassadeur à Sion (« Le diable ne peut offrir que l'enfer » disait-il aimablement). Rousseau, en revanche, sut apprécier les vins valaisans, plus que de raison même, si l'on en croit ses lettres.

Cela n'empêche pas nos vignerons de traiter de piquette certains crus du village voisin. Un Saviésan descendu dans une cave de la plaine n'apprécia guère le vin qu'on lui offrit. Comme il levait le flacon à hauteur du bougeoir, son hôte intrigué lui dit : « Tu regardes, s'il y a du dépôt ? » « Non, je cherche les cornichons », répondit le Saviésan.

Leytron, gros bourg vinicole, a aussi son histoire vinaigrée. Un habitant du cru avait réussi à gagner à l'Expo la médaille des dégustateurs. A son retour, ses copains veulent le mettre à l'épreuve. Ils lui présentent un verre au liquide incolore. Notre homme déguste puis hurle, la gorge en feu : « Mais c'est de l'essence ! ». Les copains : « Normale ou Super ? ».

DIEU EST-IL RADICAL ?

Politique, que d'histoires commet-on en ton nom !

Les radicaux de Charrat avaient eu leur festival par un temps superbe. Deux dimanches plus tard, les conservateurs à leur tour ont leur kermesse. Pluie battante. Il tombait « des seilles » comme on dit là-bas. « Alors ! est-ce que le bon Dieu est radical ou conservateur ? » osa lancer au gros de l'orage un vieux radical à son adversaire. Celui-ci eut une réponse évangélique : « Le bon Dieu éprouve ceux qu'il aime ».

Il y a aussi l'histoire de ce vieux conservateur qui sur son lit de mort avoua à son confesseur : « J'aimerais changer de parti avant de mourir ». Surprise du curé, qui connaissait les convictions du moribond. Celui-ci finalement s'explique : « Voyez-vous, ça me fait tellement plaisir quand je vois mourir un radical ».

Nos villages de montagne ont des histoires rocailleuses. Les gens de Lens prétendent que pour être sûr qu'un habitant d'Ayer soit vraiment mort, il suffit de poser une pièce de cent sous le soir sur sa table de nuit. Si la pièce est encore là le matin, on peut l'enterrer.

Les gens de Champéry n'y vont pas non plus de main morte lorsqu'ils vous disent que, pour devenir millionnaire en Valais, il suffit d'acheter un Val-d'Illyez pour ce qu'il vaut et de le revendre pour ce qu'il croit valoir.

Mais traversons Saint-Maurice, dont la rue principale, selon le mot de Paul Budry, est « tout juste assez large pour laisser passer une chèvre portante », et remontons la vallée. Il n'y a pas plus mordant que nos amis de Conthey. « La vie sur les hauts chantiers, c'est bien beau, mais avec ça, tu ne vois ta femme qu'un jour par semaine » disait quelqu'un à un Contheysan occupé à Dixence. « Oh ! tu sais, lui répondit l'autre, un jour c'est vite passé ».

Du côté de la Noble Contrée, on attend le tunnel du Rawyl. On s'impatiente même. Comme on ne voit rien venir, quelqu'un proposa de choisir un saint patron pour activer les travaux. « Martigny, dit-il, a eu saint Bernard et Brigade saint Plon ». Il proposa pour le Rawyl saint Glinglin.

Mais n'ayons crainte, les Valaisans perceront le Rawyl, avec ou sans Berne. Ils feront discourir leurs conseillers nationaux sur les avantages, à l'échelle européenne, de l'axe nord-sud, et écriront tout bas dans leurs journaux que le tunnel est nécessaire pour mieux acheminer choux-fleurs et fendang sur la Suisse allemande, et permettre aux touristes qui s'ennuient dans l'Oberland de venir goûter au soleil de Montana-Crans.

Le Martignerain passe pour débrouillard. Il préfère l'action aux palabres. Si une lampe publique s'éteint brusquement dans une localité valaisanne, dit-on, les réactions sont diverses. Les gens d'Hérens demandent un subside à l'Etat. Val d'Illyens ou Nendards en profitent pour faire un mauvais coup. Le Bagnard nomme une commission pour ouvrir une enquête. Le Martignerain, lui, change l'ampoule et n'en parle plus.

Maurice Troillet était Bagnard. Sa commune est la plus grande de Suisse, plus grande à elle seule que les cantons de Zoug ou Genève. On prétend, il est vrai, dans les vallées voisines que c'est en raison de toutes les limites que les habitants y ont déplacées.

Au service militaire, le Valaisan (mauvais soldat mais bon guerrier selon un mot attribué au général Guisan) a également plus d'une flèche humoristique à son arc. Mais de telles histoires risqueraient de trahir les secrets de notre défense nationale.

Tout au plus pouvons-nous, en guise de dernière cartouche, révéler ici la tactique du régiment 6 lors des manœuvres contre les Vaudois : continuer à tirer pour faire croire à l'ennemi qu'on a encore des munitions.

Etrange Valaisan tout de même. Un peu tête folle et cœur d'or. Volontiers franc-tireur, explosif et blagueur.

Tant il est vrai que le Rhône le relie à Marseille !

(Gazette de Lausanne, du 18-1-65)

LA SUISSE EN BREF

● Palais fédéral.

— Le projet de loi d'amnistie fiscale déjà voté par les Chambres fédérales a été accepté en votation populaire le 18 février par 405.542 oui contre 247.162 non et par tous les cantons. Participation : 40,8 %.

— Deux votations cantonales sur le vote féminin se déroulèrent ce jour-là :

l'une dans le canton de Berne, où les électeurs ont accordé, par 64.118 oui contre 58.805 non, le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal, sous la réserve qu'en votation communale les citoyens se prononcent favorablement. Ce sont les villes de Berne et de Bienne et surtout le Jura qui ont fait pencher la balance dans le sens de l'acceptation. Depuis lors, de nombreuses communes ont déjà tenu à faire des Bernoises des citoyennes à part entière, en attendant qu'elles le deviennent sur le plan cantonal et au fédéral.

l'autre dans le canton de Soleure, où les citoyens n'ont pas réussi à mettre leur « montre féminine » à l'heure ! Par 20.304 non contre 14.990 oui, le droit de vote au cantonal a été refusé et à une moindre majorité sur le plan communal : 18.595 non contre 16.684 oui. Les paris sont ouverts pour la prochaine consultation populaire.

— La Suisse avait déjà un attaché scientifique à Washington. Le Conseil fédéral vient de créer deux autres postes : l'un à Moscou, l'autre à Tokio.

— Les Chambres fédérales ont accepté les propositions du Conseil fédéral au sujet du soutien à accorder au **Comité International de la Croix-Rouge**. La subvention annuelle est portée de 1 à 2,5 millions de F.S. et l'avance ancienne de 7,5 M. est transformée en une avance non remboursable. En outre, une nouvelle avance de 2,5 M. est accordée en vue de faire face aux nombreuses interventions du CICR.

— L'**initiative sur la « surpopulation étrangère »** avait réuni le nombre nécessaire de voix, mais après avoir été rejetée par les Chambres, elle a été retirée par ses promoteurs. Une autre initiative est toutefois en cours de lancement.

— Les pourparlers entamés le 15 septembre dernier entre le Conseil d'Etat du canton de Vaud et le Département de l'Intérieur ont abouti à un accord sur la transformation de l'**Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne en une deuxième école polytechnique fédérale**. Une convention est prévue avec le canton de Vaud pour la reprise de l'EPUL dès le 1^{er} janvier 1969. D'autre part, un projet de loi sera soumis aux Chambres sur « les Ecoles polytechniques fédérales ». Il convient de souligner la conclusion rapide des négociations. Un seul canton, à l'époque que nous vivons, n'est plus à même d'entretenir et d'assurer l'expansion d'une université et d'une école d'ingénieurs.

— Le Conseil fédéral a, d'autre part, donné connaissance du projet de loi concernant l'**aide aux universités cantonales**. Pour la première période allant de 1969 à 1974, il est prévu une somme de 1.150 millions de F.S., dont 550 pour les subventions de base et 600 pour les investissements ; cette loi a pour but d'encourager et d'assurer la collaboration entre les hautes écoles suisses.

— A propos de la **révision totale de la Constitution fédérale**, non encore décidée officiellement, notre Gouvernement avait confié à un groupe de travail présidé par M. F.T. Wahlen, ancien conseiller fédéral, le soin de préparer la documentation et un questionnaire sur cette importante révision. Ces documents viennent d'être envoyés aux cantons, aux partis politiques et aux universités pour un examen approfondi, toujours au stade préparatoire.

● Autres nouvelles.

— Les Postes suisses se sont vues décerner le **Prix annuel du Club de la Presse philatélique internationale** pour leur intelligente politique d'information à l'égard des journalistes professionnels de la philatélie.

— Au centre d'un parc, la **ville de Saint-Gall** vient d'inaugurer son **nouveau théâtre** selon le projet dressé par l'architecte zurichois Claude Paillard.

— **M. Augusto Gansser**, professeur de géologie à l'E.P.F. de Zurich, s'est vu décerner la « Patron's Medal » de la Royal Geographical Society de Londres pour ses travaux géographiques sur la chaîne de l'Himalaya.

— **L'électronique va faire son entrée dans les stands de tir**. Il s'agit d'une installation pour le marquage automatique des coups qui va mettre au chômage les cibarres et les secrétaires de tir qui se font d'ailleurs de plus en plus rares. Cette innovation révolutionnaire due à une firme zurichoise, a déjà été adoptée par la Commission fédérale de tir, car elle entraînera des économies sensibles dans l'organisation des compétitions de tir.

— **La Suisse n'échappe pas au « scandale »** (sous l'angle de la faim dans le monde), de la **surproduction en produits laitiers**. Pour dégorgier les frigos en vue de la prochaine production printanière, il a fallu diminuer le prix de vente du beurre ce qui est en soi une excellente chose, modifier sur le plan fédéral l'arrêté sur l'économie laitière, en attendant de trouver une meilleure solution.

A ce sujet, il est intéressant de prendre connaissance des chiffres du Bureau fédéral de statistique qui montrent que le nombre d'exploitants dans l'agriculture et l'horticulture n'était plus que de 162.394 en 1965, soit une baisse de 45.299 ou 22 % par rapport à 1955.

— Les résultats du **Concours chronométrique 1967 de l'Observatoire de Neuchâtel** ont été proclamés en février dernier. Le palmarès met en relief la participation plus que doublée par rapport à l'année précédente et surtout le fait que sur 30 records, 23 ont été battus. Pour la première fois, des chronomètres à quartz figuraient dans la catégorie des chronomètres-bracelets, à côté des chronomètres à résonance acoustique et à balancier-spiral, eux-mêmes en sensibles progrès.

La montre-bracelet à quartz réalisée par les chercheurs du Centre Electronique Horloger S.A. (Centre de recherches collectives de l'industrie horlogère suisse), a battu tous les records dans sa catégorie. Une constatation doit être mise en évidence, c'est la présence à nouveau au palmarès, parmi les firmes étrangères, d'une firme japonaise, ce qui en dit long en matière de compétition internationale.

● Le lecteur serait surpris de ne pas trouver dans cette rubrique quelques **résultats sportifs**. Si les **Jeux olympiques d'hiver de Grenoble** ont fait parler d'eux à plus d'un titre, il faut se contenter de relever que par rapport à Innsbruck, où la Suisse n'avait obtenu aucune médaille, nos braves amateurs ont récolté six médailles en 1968 :

En slalom géant, **Willy Favre** des Diablerets, est 2^e après Killy. En descente, **Jean-Daniel Daetwyler** de Villard se classe 3^e après Killy et Périolat. Le slalom géant féminin a vu la 3^e place occupée par **Fernande Bochatay** des Marécottes, après Nancy Green et Annie Famosé. Dans les compétitions « nordiques », habituellement l'apanage des Scandinaves, il faut signaler, d'une part l'exploit magnifique d'**Alois Kaelin** d'Einsiedeln, sorti 2^e au combiné nordique, d'autre part la prestation superbe de **Joseph Haas** de Marbach, classé 3^e au marathon des 50 km.

Il nous reste à saluer la 3^e place en bob à quatre de l'**équipe Wicki, Candrian, Hofmann et Graf** et, sans ostentation ni vaine gloire, à partager la joie de ceux qui ont défendu nos couleurs avec ardeur et sportivité.

Au terme de cette chronique, qui semble appréciée des lecteurs, la C. de R. désire leur adresser une demande pressante. Par suite d'un séjour prolongé à l'étranger du titulaire régulier de cette chronique, elle recherche la collaboration d'un ou de plusieurs compatriotes pour le dévouement d'un certain nombre de journaux suisses. Prière de s'adresser à l'éditeur : 151, avenue Chazal, Bruxelles 3.

L'OPINION SUISSE ET LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

On lira d'autre part l'augmentation substantielle de la subvention fédérale à cette œuvre hautement humanitaire, dont l'organisation, jugée trop hermétique, a fait l'objet de remarques qui eurent notamment leur écho devant les Chambres lors de la discussion des nouveaux crédits proposés par le Conseil fédéral.

S'il faut convenir que le CICR a peut-être trop tardé à donner des conférences de presse sur ses théâtres d'opérations, c'est qu'il en mesurait le danger, une des règles fondamentales du Comité International de la Croix-Rouge étant la discrétion absolue sur les négociations en cours et les résultats de ses enquêtes. Entre cette position rigide et justifiée et les exigences actuelles en matière d'information du public, il s'agissait de trouver un mode d'expression qui soit compatible avec les traditions de l'institution. Il semble que ce soit chose faite maintenant.

D'autre part, le soutien financier au CICR étant en très grande partie décidé par les Chambres fédérales, il est naturel que l'opinion suisse soit mieux informée de ses activités dispersées aux quatre coins du monde. Soit mieux consciente aussi de l'urgence de certaines interventions avec les moyens appropriés, interventions qui ne souffrent pas l'improvisation. D'où la nécessité d'un budget à la hauteur des circonstances et des déplacements aériens qui s'imposent.

Il est une autre remarque qui a été formulée en Suisse alémanique : les membres du CICR sont en très grande majorité des Romands.

Que cela soit en fait le cas, rien de plus naturel, d'abord Genève est le berceau de la Croix-Rouge, ensuite moins la dispersion est grande, plus vite les membres du Comité peuvent se réunir et prendre une décision. Mais à l'époque des communications rapides il faut convenir que cette objection n'en serait plus une, à supposer qu'elle ait pu jouer par le passé. Un meilleur équilibre au sein du Comité est une évolution qui répondra mieux à la situation actuelle.

En effet, les ressources financières du CICR doivent être trouvées essentiellement en Suisse, l'apport des pays étrangers restant plutôt symbolique et dépendant des circonstances. Cela s'explique par la composition même du Comité constitué exclusivement de citoyens suisses dès sa création. Cette règle aussi doit rester intangible si le CICR veut continuer à remplir sa tâche dans une neutralité et une objectivité absolues, conditions indispensables à l'accomplissement de missions toujours plus délicates et hélas toujours plus périlleuses pour les délégués du CICR.

L'opinion en Suisse a besoin d'être mieux renseignée, il faut qu'elle comprenne que si la Croix-Rouge de Genève est **internationale dans son action**, elle ne peut compter pour sa gestion que sur la **générosité directe ou indirecte du peuple suisse**. Comme beaucoup d'institutions vénérables, le CICR à son tour se voit invité à faire son aggiornamento qui loin de restreindre ses activités humanitaires, lui donnera avec l'appui de l'opinion suisse, de nouvelles raisons d'accomplir son action dans tous les azimuts avec discrétion, prudence et efficacité.

Que ce soit au Yémen, au Congo, au Vietnam ou au Proche-Orient, pour ne citer que ces lieux, il y a actuellement des délégués du CICR, tous citoyens suisses, qui ont pour tâche de servir avec beaucoup de diplomatie, dans des conditions physiques presque toujours harassantes, parfois au péril de leur vie.

En Suisse, un certain courant s'est manifesté ces dernières années parmi les jeunes pour que notre pays participe à une action civile internationale, au besoin uniquement créée et soutenue par notre pays.

Divers projets ont été envisagés, mais il faudra du temps pour faire un choix et mettre sur pied l'action internationale qui aura reçu le plus d'audience auprès de l'opinion.

En attendant, le CICR est une institution suisse qui a fait ses preuves, dont l'organisation existe, sans doute perfectible dans les hommes et dans les choses ; qui subit les mutations du siècle, du quart de siècle devrait-on dire, mais qui souffre de n'être pas assez connue, de devoir trop s'effacer à l'époque de l'information par mass-media.

En lui assurant de nouveaux moyens financiers et en apurant ses dettes, en lui permettant de faire « discrètement » son aggiornamento, le Conseil fédéral approuvé par les Chambres, donne au Comité International de la Croix-Rouge un nouveau feu vert pour ses activités à travers le monde. Son rayonnement sera désormais largement tributaire du soutien que lui accordera en premier lieu le peuple suisse.